	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 janvier 2023</b>	<b>N° 2023-28</b>

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE  
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN  
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA  
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30  
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.  
M. GUENDEZ à partir de 17h10.  
M. GARRIGUES à partir de 17h.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.  
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.  
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.  
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.  
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.  
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESCHINA à partir de 14h30.  
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.  
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.  
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.


Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 27 janvier 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction Développement Economique	<b>N° 2023-28</b>

---

**Invest in Bordeaux - Convention d'objectifs triennale 2023-2025 - Subvention de  
Bordeaux Métropole pour l'année 2023 - Convention d'application financière 2023 -  
Décision -  
Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

***Bilan du programme d'action 2022 (partiel)***

Dans le cadre de la nouvelle feuille de route de l'agence, approuvée par son conseil d'administration en juin 2021, Invest in Bordeaux a poursuivi ses actions en faveur de l'implantation de projets d'entreprises créateurs d'emplois, non seulement sur le territoire métropolitain, mais également sur l'ensemble de la Gironde.

A fin octobre 2022, les résultats sont les suivants :

- 63 décisions d'investissement annoncées, dont 11 hors Métropole, soit 17,5% ;
- 2 348 emplois programmés correspondant à ces projets, dont 797 hors métropole (34%)

Par comparaison avec 2021, on peut noter :

- Un nombre de décisions comparable (67 décisions annoncées pour 2004 emplois programmés à fin octobre 2021 ; 78 décisions pour la totalité de l'année 2021, avec 2 287 emplois programmés).
- Un nombre de projets qui s'implantent hors Métropole plus restreint à ce jour qu'en 2021 (21 projets), mais qui représentent un potentiel d'emplois beaucoup plus important (797 contre 474). Soit une moyenne de 75 emplois programmés par projet, contre 30 pour les projets qui s'implantent sur le territoire métropolitain.

Les 4 secteurs qui ont le plus contribué en termes d'emplois sont :

- le numérique et les télécommunications (36%),
- la santé et les biotechnologies (24%)
- le secteur textile et maroquinerie (12%)
- le Bâtiment travaux publics (BTP) et les matériaux de construction (5%)

***Convention d'objectifs triennale 2023-2025 :***

2023 sera la première année d'application de la convention triennale d'objectifs, qui a été élaborée en étroite collaboration entre Invest in Bordeaux et la Direction du développement économique de Bordeaux Métropole, et qui a été structurée autour de deux axes :

- la définition d'un programme d'actions récurrentes valables pour la durée de la convention d'objectifs,
- la mise au point d'un programme annuel d'actions spécifiques, destinées à contribuer au développement économique et de l'emploi des territoires girondins ayant contractualisé une convention de partenariat avec Bordeaux Métropole.

### **Actions récurrentes :**

#### Implantation de projets exogènes :

L'expérience et la compétence acquises par Invest in Bordeaux dans ce domaine représentent un atout stratégique pour le territoire métropolitain, et plus généralement pour la Gironde. Il est donc essentiel qu'Invest in Bordeaux poursuive son travail dans le domaine de l'aide à la décision, de l'accompagnement et du suivi des implantations de projets exogènes, en donnant la priorité aux projets ayant acquis une expérience et une compétence uniques sur le territoire de Bordeaux Métropole, et en Gironde, pour tout ce qui concerne l'aide à la décision, l'accompagnement et le suivi des implantations de projets exogènes.

Il est donc de l'intérêt de Bordeaux Métropole comme d'Invest in Bordeaux, et de l'ensemble des acteurs du développement économique et de l'emploi du territoire, qu'Invest in Bordeaux se focalise en priorité sur ces thématiques. La priorité sera donnée aux projets en phase avec les axes stratégiques définis par le Schéma de développement économique métropolitain, et tout particulièrement les transitions, y compris le desserrement territorial, la dimension RSE et l'évaluation de l'impact des projets.

Une liste, révisable annuellement, des secteurs ou thématiques prioritaires sera établie conjointement par Bordeaux Métropole et Invest in Bordeaux. Elle tiendra compte des absences ou manques identifiés par Invest in Bordeaux dans les chaînes de valeur sur le territoire métropolitain et Girondin.

Le partage de la dynamique des projets sur le territoire sera maintenu, au travers du comité des projets économiques, coanimé par Bordeaux Métropole et Invest in Bordeaux, et qui réunit tous les deux mois la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A), la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde, et les technopoles Bordeaux Technowest et Unitec. Un suivi détaillé des projets exogènes sera par ailleurs mis en place entre Bordeaux Métropole et Invest in Bordeaux.

Invest in Bordeaux poursuivra, autour de ce cœur de métier, la déclinaison de programmes complémentaires qui enrichissent l'offre d'accueil du territoire, en particulier dans le domaine de l'accompagnement des conjoints de personnes mutées à Bordeaux dans leur recherche d'emploi.

Pour mener à bien ces missions Invest in Bordeaux pourra s'appuyer sur les moyens de la Direction du développement économique de Bordeaux Métropole, ainsi que sur les outils développés par cette dernière, comme par exemple le Réseau des développeurs économiques métropolitains.

#### Informations économiques :

Dans le cadre de son Schéma de développement économique, Bordeaux Métropole s'est dotée d'une mission d'intelligence économique, qui a pour mission de collecter, analyser, et porter à la connaissance des élus et des services de la Métropole les données utiles à leurs prises de décision dans le champ de l'économie et de l'emploi, et de mieux connaître le tissu d'entreprises du territoire.

Invest in Bordeaux collecte pour sa part de nombreuses données économiques, et produit des documents de synthèse sur les principaux secteurs du territoire.

Dans un souci partagé d'efficacité et d'optimisation des moyens, la mise en commun de ces ressources, déjà engagée depuis plusieurs années, sera renforcée. En lien avec le groupe de veille économique animé par Invest in Bordeaux, et auquel Bordeaux Métropole participe, un plan d'actions détaillé sera élaboré (partage de la donnée, études sectorielles et territoriales, tableaux de bord et publications, etc.).

### **Programme d'actions spécifiques 2023-2025 :**

Au-delà des actions récurrentes listées ci-dessus, Bordeaux Métropole s'appuiera sur les compétences et moyens d'Invest in Bordeaux, pour mener des actions ciblées, nécessitant la mobilisation de moyens complémentaires, dans la limite d'une subvention complémentaire et spécifique, dont le montant sera défini chaque année, en fonction du programme d'actions convenu entre les parties.

- Actions spécifiques pour l'année 2023 :
  - dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma métropolitain de développement économique, et plus spécifiquement de son Axe 3 « Un développement économique territorial rééquilibré », Invest in Bordeaux proposera une liste d'actions correspondant aux besoins identifiés auprès des territoires voisins du territoire métropolitain, prioritairement sur ceux ayant signé une convention de coopération avec Bordeaux Métropole.  
En première approche, sur proposition d'Invest in Bordeaux, ces actions pourraient porter en priorité sur :

1/ les territoires ayant déjà signé une convention de coopération avec Bordeaux Métropole, et qui sont également adhérents d'Invest in Bordeaux, soit à ce jour la Communauté d'agglomération du libournais (CALI) et la Communauté de communes de Montesquieu autour de thèmes comme le développement et l'extension de technopoles...

2/ les autres territoires qui sont déjà adhérents d'Invest in Bordeaux (Communautés de communes de l'Estuaire et de Jalle Eau Bourde), et ceux qui signeraient dans le courant de l'année 2023 une convention de coopération avec Bordeaux Métropole.

- En complément, Invest in Bordeaux contribuera au recensement des terrains et opportunités immobilières à vocation économique disponibles sur ces territoires, et particulièrement ceux correspondant à des friches (industrielles, logistiques ou tertiaires). Ceci permettra d'alimenter la connaissance des disponibilités foncières sur l'ensemble du territoire, dans la perspective d'une moindre consommation de foncier (« zéro artificialisation nette »).

Bordeaux Métropole mobilisera à cet effet une subvention complémentaire spécifique, dont le montant pourra atteindre 40 000€, en fonction des besoins identifiés pour mener à bien ces actions.

- Perspectives 2024 et 2025 :

Pour les deux années suivantes, les actions spécifiques pourraient porter sur :

- la conception et la réalisation d'un « programme d'ambassadeurs du territoire ». Invest in Bordeaux a déjà mené des réflexions sur cette

thématique, et pourrait capitaliser sur ces travaux pour mener à bien ce projet, en coopération étroite avec la Direction du développement économique de Bordeaux Métropole,

- la préfiguration d'une stratégie renouvelée de prospection exogène, notamment à l'international. Compte tenu des ressources financières importantes à engager, et de la nécessité de mener une telle stratégie sur un temps long (peu de retombées concrètes avant 2 à 3 ans au minimum), il apparaît indispensable que, conjointement avec Bordeaux Métropole, Invest in Bordeaux puisse étudier ce sujet de façon approfondie, en tirant partie de son expérience et de ses compétences en matière de projets exogènes.

### **Soutien de Bordeaux Métropole**

Le budget prévisionnel d'Invest in Bordeaux pour 2023 a été établi à 1 516 225€, en diminution de 34 000€ (-2,2%) par rapport à 2022, avec un objectif de cotisations d'entreprises adhérentes plus adapté à la conjoncture actuelle (90 000€ contre 150 000€ en 2022), et tenant compte de la réduction prévue de 5% de la subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine, après une diminution de 3% en 2022 (soit 14 000€ de diminution cumulée pour 2022 et 2023), les contributions du FEDER et de la Ville de Bordeaux restant constantes.

Il intègre par ailleurs le montant de financements correspondant au programme d'actions spécifiques décrit ci-dessus (40 000€).

Pour Bordeaux Métropole, la contribution globale est donc portée à 604 000€, qui se décompose en :

- Subvention : 527 775 €, comprenant une enveloppe de 40 000€ dédiée aux actions spécifiques 2023.
- Cotisation : 76 225 €.

### **Indicateurs financiers**

	Budget 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021
Charges de personnel / budget global	78,6%	75,6%	77,1 %
% de participation de BM / Budget global (cotisation incluse)	39,8%	36,4%	37,1%
% de participation des autres financeurs / Budget global (cotisations incluses)	54,2%	53,9%	55,0%

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande formulée par l'organisme en date du 11 juillet 2022,

**VU** le schéma de développement économique de Bordeaux Métropole, voté par délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**Invest in Bordeaux joue un rôle pivot dans l'accompagnement et l'aide à l'implantation de projets exogènes d'investissement créateurs d'activité économique et d'emplois sur l'agglomération bordelaise et sur l'ensemble du département de la Gironde, et qu'il participe à ce titre à la dynamique de développement économique et de l'emploi de la Métropole et des territoires partenaires, particulièrement cruciale en cette période de crise inédite,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser l'attribution d'une subvention de 527 775 € à l'association Invest in Bordeaux pour l'exercice 2023, dont 40 000€ dédiés au programme d'actions spécifiques définis pour 2023 dans la convention triennale d'objectifs,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention triennale d'objectifs pour les années 2023 à 2025 ci-annexée, et tout acte afférent,

**Article 3** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention d'application financière pour l'année 2023 ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Madame KISS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>2 FÉVRIER 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>3 FÉVRIER 2023</b>	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT